



UN PROJET HYDROÉLECTRIQUE
ENTRE L'ISÈRE ET L'AIN

Compte rendu de la Visite de site n°1 à Loyettes

Objectifs : La visite de site permet au public de s'appuyer sur l'environnement du projet pour comprendre l'aménagement à l'étude, ses enjeux et ses impacts potentiels. Il s'agit pour les participants de dialoguer avec les maîtres d'ouvrage *in situ* et de faire émerger une diversité d'avis et d'interrogations.

Cette rencontre a ainsi plusieurs objectifs :

- Observer et commenter l'environnement dans lequel serait implanter le projet Rhônergia ;
- Répondre aux questions des participants et recueillir leur avis en les invitant à s'exprimer *via* différentes modalités d'expressions ;
- Informer largement sur le projet et sur les modalités de la concertation, inviter les publics à se rendre aux réunions publiques.

Lieu : Loyettes (01), Quai Sablon

Date et horaire : 13 janvier 2024, de 9h00 à 12h00

Matériel :

- Un stand aux couleurs du projet, en bord de Rhône ;
- 9 kakémonos d'information, dont 7 sur le projet à l'étude, 1 sur CNR et 1 sur la CNDP ;
- Des synthèses et des dossiers de la concertation préalable ;
- Des fiches destinées à recueillir les contributions des citoyens et une urne ;
- Des tracts annonçant les prochaines rencontres publiques, distribués aux commerces, aux passants et aux participants.

Intervenants, maître d'ouvrage :

- CNR : Marieke BARRAUD, Franck PRESSIAT, Guillaume BARSSE

Garante de la concertation, désignée par la CNDP : Julie RIEGEL

Teneur générale des échanges

Durant trois heures, les intervenants ont échangé avec une vingtaine de personnes afin d'informer sur le projet, sa localisation, les enjeux et les alternatives, les impacts, les objectifs et les modalités de la concertation préalable et le calendrier des rencontres publiques, de répondre aux questions et de recueillir les contributions.

La première visite a démarré à 9h20, a mobilisé 9 personnes et s'est terminée à 10h35

La seconde visite a démarré à 10h45, a mobilisé 8 personnes et s'est terminée à 12h.

23 personnes rencontrées au total. Une dizaine de synthèses et quelques dossiers de concertation ont été distribués.

Parmi les participants, un journaliste du journal *Le Progrès*, des membres du Collectif STOP BARRAGE, et principalement des riverains de la Rue du Sablon.

Une habitante, propriétaire d'une maison construite par sa famille dans les années 1930 au bord du Rhône ("La Maison Ronde"), a transmis à CNR une série de cartes postales de la Rue du Sablon et des berges du Rhône à Loyettes. Elle a expliqué que les rigues, bateaux à fond plat, ont été utilisés des années 1860-1870 aux années 1932 environ.

Communes d'habitation des personnes rencontrées : Loyettes, Saint-Romain-de-Jalionas, Crémieu.

Les riverains sont fortement demandeurs de dialogue plus fréquent, notamment les personnes étant les plus exposées aux travaux du projet, à partir du moment où CNR disposera d'études plus précises, notamment en ce qui concerne les emprises du projet le long des berges "habitées" de Loyettes et de Saint-Romain-de-Jalionas.

Contenu des échanges

Avertissement : le compte-rendu ici consigné correspond à une synthèse des éléments recueillis au cours des rencontres de proximité.

Le lecteur est invité à se reporter au dossier de concertation et ses annexes qui présentent en détail le projet Rhôneergia et ses incidences potentielles sur le territoire.

- **La rentabilité de l'ouvrage :** Des participants ont questionné la rentabilité de l'ouvrage et le retour sur investissement, notamment compte-tenu du changement climatique. Un participant a demandé si le barrage de Sault-Brénaz était rentable.
Le maître d'ouvrage a expliqué que la rentabilité de l'ouvrage s'inscrit dans une chaîne, en complément des autres ouvrages hydroélectriques du fleuve, incluant le barrage de Sault-Brénaz, mis en service en 1986. La rentabilité énergétique de l'ouvrage serait assurée pendant au moins 70 ans. Toutefois, elle dépendrait de l'eau à disposition ; plus il y aura d'eau, plus la rentabilité sera bonne. En cas d'étiage, la production d'énergie serait *a fortiori* plus limitée. Le maître d'ouvrage a indiqué qu'historiquement, CNR versait 24 % du chiffre d'affaires (CA) de l'hydroélectricité à l'Etat et que, depuis cette année, CNR verse 16 % de plus, à savoir 40 % de son CA à l'Etat, dans le cadre de la Loi Rhône 2022 qui fixe le cadre renouvellement de la concession. La réponse faisait aussi état des « tranches » de reversement, à préciser ici si possible
- **L'eau :** La thématique de l'eau est au centre des échanges de la concertation ; des participants ont interrogé CNR au sujet du contre canal, de l'inondabilité, des crues.

Le maître d'ouvrage a expliqué qu'un contre canal était construit en forme d'entonnoir, plus large en surface et plus étroit en profondeur. Il a précisé qu'il permettait de réguler *pas clair* les nappes phréatiques. Quant aux zones inondables et aux crues, CNR a indiqué que les études s'attacheraient à maintenir des niveaux d'eau inférieurs des lignes d'eau dans une marge non significative (quelques centimètres) dans l'objectif de respecter les dispositions légales relatives à la non-aggravation des crues. L'aménagement n'amènera aucune aggravation des zones inondées liées aux crues.

- **Les travaux :** La durée des travaux a été interrogée.
Le maître d'ouvrage a indiqué que les travaux, si le projet voyait le jour, durerait 5 ans, entre 2028 et 2033 (il s'agit d'un prévisionnel).
- **L'acquisition foncière :** Une riveraine du Quai Sablon a demandé des détails au sujet d'une potentielle acquisitions foncière.
Le maître d'ouvrage a indiqué que des études, financées par CNR, étaient en cours et qu'il ne pouvait, à ce jour, apporter plus d'information à ce sujet car cela dépendrait des caractéristiques du projet.
- **L'option du pont :** Depuis le début de la concertation, le sujet du pont questionne les riverains. En effet, lors des visites, plusieurs participants ont mentionné l'hypothèse de construction d'un pont sur le barrage.
Le maître d'ouvrage a précisé qu'aucun pont n'est prévu par le projet Rhôneergia. Au stade du développement de projet, le projet Rhôneergia porté par CNR ne prévoit que le franchissement sur l'aménagement nécessaire à l'exploitation et à la maintenance de l'usine et du barrage. Il indique toutefois que les conseils départementaux de l'Ain et de l'Isère mènent simultanément une étude d'opportunité d'un franchissement routier entre les deux rives du Rhône et de sa localisation.
- **Les EPR2 :** Lors de la visite, le CNPE du Bugey était visible au loin ; Une partie des personnes rencontrées ont mentionné le projet voisin de construction de nouveaux réacteurs nucléaires (EPR2) sur le site de la centrale du Bugey. Ces personnes soupçonnent CNR d'étudier le projet Rhôneergia uniquement pour créer un réservoir d'eau destiné au CNPE du Bugey et plus particulièrement aux nouveaux EPR.
Le maître d'ouvrage a indiqué que le projet Rhôneergia et le projet d'EPR2 sont indépendants. Il a précisé que CNR et EDF travaillent ensemble à la compatibilité des deux projets dans la perspective d'un objectif national partagé de mix énergétique et ont pour cela signé plusieurs conventions de partage de données.
- **L'abandon du projet de Loyettes :** Un participant a interrogé les raisons qui ont poussé CNR à abandonner le projet de Loyettes porté par CNR dans les années 1980. Le maître d'ouvrage a expliqué que ce projet avait rencontré une forte opposition locale et que sa suspension avait été notifiée par l'Etat en 1996, pour intérêt écologique de la confluence de l'Ain et à cause de l'emprise foncière sur les terres agricoles que la construction du canal d'aménée aurait rendu nécessaire. CNR a donc tiré des enseignements de l'opposition du projet. En effet, aujourd'hui, à travers la prolongation de la concession du Rhône, l'Etat demande à CNR d'étudier le projet d'ouvrage hydroélectrique au fil de l'eau ; le projet est par conséquent fondamentalement différent de celui de Loyettes et de bien moindre ampleur. Ses avantages, comparatifs en termes d'impacts locaux par rapport au projet de Loyettes, seraient les suivants :

- des ouvrages moins nombreux et de dimensions réduites (un seul ouvrage en béton, un endiguement réduit) ;
- aucune emprise sur la zone naturelle classée de la confluence de l'Ain ;
- de faibles emprises agricoles (vs environ 160 ha nécessaires pour réaliser le projet abandonné de Loyettes) ;
- pas de création d'une vaste zone portuaire et industrielle ;
- pas de navigation à grand gabarit depuis la confluence de la Saône ;
- un dispositif de franchissement piscicole intégré dès la conception.

Enfin, CNR a expliqué que, contrairement au projet à l'étude, le projet abandonné de Loyettes prévoyait un chenal navigable pour du transport de 4400 tonnes de charges identiques à celui en aval de Lyon.

- **La navigabilité :** Un participant interroge le maître d'ouvrage sur l'accessibilité des bateaux de plaisance une fois le barrage installé, si toutefois le projet était décidé. Le maître d'ouvrage explique que pour des gabarits de petite taille des rampes à bateau sont prévus en amont et en aval des ouvrages barrage/usine. Pour des gabarits plus importants, la réalisation d'une écluse serait nécessaire, car aujourd'hui, le projet Rhônergia ne prévoit pas l'installation d'une écluse. Ce participant note que l'aspect navigation n'est pas suffisamment évoqué dans les documents de la concertation.
- **La localisation des visites de site :** Un habitant de Saint-Romain-de-Jalionas a interrogé la garante de la CNDP sur le choix du site de la visite. La garante désignée par la CNDP a indiqué qu'il s'agissait d'une question d'accessibilité et de visibilité du Rhône, et a expliqué que les modalités avaient été validées par la CNDP et ses garants. Elle a précisé que des rencontres ont également été organisées à Saint-Romain-de-Jalionas et que les 38 modalités convenues à ce jour avaient été pensées pour toucher toutes les parties prenantes du périmètre de la concertation.





Les échanges lors des visites se sont déroulés au point rouge indiqué sur la carte.

Documents transmis par Madame Nicolle, habitante de Loyettes :

1. Le Sablon et ses rigues avant 1930 :



2. Loyettes, Le Sablon, de 1906 à 1945 :

